

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 18 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle de l'Ancienne Ecole sous la présidence de Monsieur Pierre CHAVONNET, Maire.

Etaient présents Mrs Pierre Chavonnet, Didier Lancel, Fabien Postel, Nans Delafontaine –
Mme Françoise Guineau.

Excusés Mr Alain Delafontaine – Mme Christine Gerard

Assistait également Melle Fanny Fortini, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance Mme Françoise Guineau.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.
- **Point budgétaire** :
Après présentation de la situation budgétaire, le Conseil Municipal constate que le budget sera excédentaire grâce au pilotage très fin des dépenses du dernier trimestre. Monsieur le Maire rappelle donc qu'il faut rester vigilant sur les dépenses.
- **Point assainissement** :
Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion entre la commune, l'assistant à maître d'ouvrage Verdi Ingénierie et l'Agence de l'eau.
Le comité de pilotage souhaite étudier plus précisément trois scénarios :
 - L'assainissement autonome sur l'ensemble du bourg (sauf pour le Pommier Malsoin qui dispose déjà du raccordement à l'assainissement collectif de Songeons)
 - L'assainissement collectif pour le bourg avec une station d'épuration communale
 - L'assainissement collectif pour le bourg avec raccordement au système d'assainissement de Songeons.
- **Demande de subvention patrimoine** :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional des Hauts de France et des services de l'Etat, qui concerne le bâti de la Collégiale ainsi que l'entretien de son plafond en bois, la réfection des dommages entraînant des dégradations de l'enceinte des remparts en deux points et de la Tour Porte.
- **Tarification location de l'Ancienne Ecole et Maison du Guet** :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer le montant de la location de l'Ancienne Ecole à :
 - 800 € en juin (en raison de la Fête des Roses)
 - 750 € mensuel les autres mois
- **Indemnité du receveur municipal** :
Le Conseil Municipal,
VU l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux

DECIDE

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- De prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui attribuer l'indemnité de budget et 50% de l'indemnité de conseil,

• **Renouvellement prime IAT (indemnité d'administration et de technicité) aux agents :**

Sur la proposition de Monsieur le Maire eu égard à leur engagement et à leur performance dans l'exercice de leurs missions, les indemnités de Monsieur Jacky Debure et Mademoiselle Fanny Fortini sont reconduites pour une année et aux mêmes coefficients :

Monsieur Jacky Debure : Coefficient 7 (5 pour, 2 contre)

Mademoiselle Fanny Fortini : Coefficient 3 (unanimité)

• **Enquête publique GAEC de Limermont :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une enquête publique est en cours concernant un projet de la GAEC située sur la commune de Songeons.

Ce projet consiste à créer sur le site de l'exploitation deux nouveaux bâtiments de 2 400m² chacun afin d'augmenter la production de poulets et de dindes de chair. La capacité d'élevage passerait ainsi de 58 620 animaux équivalents à 175 860 animaux équivalents.

Monsieur le Maire explique aussi que la commune n'est pas concernée par le plan d'épandage des lisiers et fumiers mais située dans le périmètre de 3 kilomètres de Songeons. Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal émette un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable à ce projet.

• **CCPV - Redevance Spéciale des Ordures Ménagères**

Dans la continuité du Programme Local de Prévention des déchets (et de son nécessaire équilibre budgétaire), la Communauté de Communes de la Picardie Verte a instauré une Redevance Spéciale à destination des établissements privés et publics du territoire.

Le montant de la Redevance Spéciale sera établi de la manière suivante :

$$RS = \text{volume total collecté} \times \text{tarif unitaire}$$

Le tarif unitaire correspond au coût annuel de collecte et de traitement des déchets ajouté aux frais de gestion. Le tarif unitaire est fixé à 0,022 € TTC par litre.

L'application de cette redevance sera effective à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire rappelle que Gerberoy a mis en place par le passé deux bacs municipaux uniquement destinés aux ordures ménagères des Gerboréens en résidence secondaire et qui paient déjà le service à travers leurs impôts. Monsieur le Maire se rapproche de Monsieur Masson (Vice-Président à la CCPV en charge des ordures ménagères) afin de solutionner ce problème.

• **Questions diverses:**

- Ancovart (guide conférenciers des Villes et Pays d'art et d'Histoire): Madame Guineau explique que l'association Ancovart tiendra son AG à Beauvais du 31 janvier au 4 février 2017 et effectuera à cette occasion une visite de Gerberoy.
- Déviations de Troissereux : Madame Guineau a participé à l'inauguration de la déviation le 18 novembre. Elle sera ouverte à la circulation à partir du 30 novembre dans le sens Beauvais Gerberoy et dans les deux sens 15 jours plus tard.

- Association Fête des Roses : le jardin public Henri IV va être refléuri avec des rosiers rouges offerts par l'association.
- Plus Beaux Villages de France : Madame Guineau fait un compte-rendu de la dernière Commission Qualité.
- « Incroyables comestibles » : Monsieur le Maire et Madame Guineau étudient la réalisation d'un jardin Incroyables comestibles en partenariat avec Songeons. Ils expliquent que l'idée est de créer un lien social en plantant et récoltant des légumes, fruits et fleurs sur la voie publique. La mairie de Grandvilliers a déjà lancé ce concept et propose son aide.
- Association de la Collégiale : Madame Guineau fait le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale de l'association. Cette dernière investit pour des travaux de rénovation.
- Distribution du pain : Le nouveau boulanger de Songeons ne peut effectuer de livraison de pain car il n'a pas de camion. En revanche, il propose un dépôt de pain dans la commune trois fois par semaine si un commerçant se déclarait volontaire.
- Prochain conseil municipal : La prochaine réunion aura lieu le vendredi 27 janvier 2017 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h50.